

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 28 juin, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick SIMON.

Présents : M. SIMON, Mme SERVY, M. BOUFFIGNY, Mme ANQUETIL, M. LUCE, Mme GERVASON, M. ROGER, Mme LAMOTTE, M. PONTY et M. JOLLY.

Absents excusés :

- M. MABILLE qui a donné pouvoir à M. SIMON,
- Mme BENOIST qui a donné pouvoir à Mme GERVASON,
- Mme BRIFFAUT qui a donné pouvoir à M. BOUFFIGNY,
- M. SARAIVA qui a donné pouvoir à Mme LAMOTTE,
- Mme GUÉLODÉ qui a donné pouvoir à Mme ANQUETIL,
- M. THOMAS qui a donné pouvoir à M. ROGER,
- Mme MOAL qui a donné pouvoir à M. PONTY,
- Mme ZOUAOUA

Absent : M. BONDANÈSE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 MAI 2019

Monsieur ROGER précise que l'accès à la plateforme du PLU est réservé aux personnes munies d'un code d'accès.

Après cette remarque, le procès-verbal de la réunion du 20 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX AUX ÉCOLES

MENUISERIES EXTÉRIEURES – ISOLATION – FAUX-PLAFONDS

Monsieur SIMON donne lecture du tableau comparatif concernant les entreprises contactées pour les travaux de réhabilitation de l'ancien logement de fonction de l'école élémentaire et du bureau de direction.

Pour la partie menuiseries extérieures, 6 fenêtres à 2 vantaux en PVC blanc, 6 volets roulants solaires en ALU blanc et 1 châssis fixe en PVC blanc étaient à chiffrer.

6 entreprises sont venues visiter les locaux et 5 devis ont été remis.

Pour la partie isolation des murs et la fourniture et la pose de faux-plafonds, 3 entreprises ont fait la visite et 2 devis ont été remis.

Monsieur ROGER demande si la commission des travaux s'est réunie. Monsieur le Maire lui répond « non » mais qu'au début du mandat cette commission s'était réunie pour définir les travaux à effectuer durant le mandat.

Monsieur ROGER cite 2 entreprises margueritaises qui n'ont pas été sollicitées pour chiffrer les travaux. Monsieur SIMON lui répond que l'une est un maçon et l'autre est un auto-entrepreneur qui travaille actuellement en tant que salarié.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, retient les entreprises suivantes :

- VALLÉE DE SEINE RÉNOVATION – FPMI de YAINVILLE pour les menuiseries extérieures : 8 089.27€ HT soit 9 707.12€ TTC ;
- LANOS MENUISERIE de BOSGOUET pour l'isolation des murs et les faux-plafonds : 5 801.29€ HT soit 6 961.55€ TTC.

CHAUDIÈRES AUX ÉCOLES :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de changer les chaudières des écoles car l'hiver dernier elles étaient régulièrement en panne. Malheureusement, il est très difficile de trouver des plombiers-chauffagistes agréés gaz. 3 entreprises sont venues visiter les chaufferies et 1 seule a remis des devis.

Conscient qu'il est impossible de laisser les écoles avec des chaudières usagées, le conseil municipal, à l'unanimité, retient les devis de l'entreprise EUROPE PLOMBERIE CHAUFFAGE de PETIT QUEVILLY, à savoir :

École élémentaire : 1 chaudière de marque De Dietrich : 9 527.00€ HT soit 10 050.99€ TTC.

École maternelle : 2 chaudières de marque De Dietrich : 8 872.40€ HT soit 9 360.38€ TTC.

Ces dépenses seront imputées au chapitre 23 du budget.

ACQUISITIONS DE MOBILIER POUR LES ÉCOLES

Monsieur ROGER regrette que la commission des écoles ne se réunit plus.

Pour permettre l'achat de mobilier scolaire pour la prochaine rentrée, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prévoir un crédit de 2 500€ TTC au chapitre 21 du budget.

CONTRAT DE SERVICES POUR LE CHAUFFAGE ET LA VENTILATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur SIMON rappelle qu'un contrat de services avait déjà été proposé et qu'il avait été jugé trop onéreux.

L'entreprise BRUNET LACHERAY, installateur de nos équipements, a remis une nouvelle proposition. Monsieur JOLLY pense que cette entreprise n'est pas compétente pour régler notre installation et demande à Monsieur le Maire de contacter d'autres entreprises.

Ce point sera donc revu ultérieurement.

LUDISPORTS76 POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de reconduire avec le Département le dispositif LUDISPORTS76 pour l'année scolaire 2019-2020 ;
- approuve l'adhésion de la Commune à l'Association Profession Sport et Jeunesse 76 (APSJ 76) ainsi que le paiement de la cotisation annuelle ;
- sollicite de l'APSJ 76 une mise à disposition d'éducateurs sportifs ;
- arrête la rémunération nette horaire des éducateurs à 21€, y compris les congés payés et la prime de précarité ;
- décide de rembourser les frais de déplacement des éducateurs à partir de 5 kilomètres jusqu'à 30 kilomètres (aller-retour) sur la base de 0.25€ du kilomètre ;
- fixe le montant de la participation demandée aux familles à 20€ par inscription ;
- décide que les familles devront prendre leurs dispositions pour récupérer leurs enfants à la fin de l'activité. Ils ne seront plus reconduits à la garderie par un employé municipal et ne devront pas y aller seuls ;
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Les dépenses relatives à cette activité sont prévues au chapitre 62 et les recettes au chapitre 70 du budget.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire fait savoir qu'il convient d'organiser la prochaine rentrée scolaire et que le contrat à durée déterminée de Madame Christelle CLÉRON se termine le 31 août 2019. Du fait qu'elle a donné entière satisfaction, il propose qu'elle soit mise en stage à compter du 1^{er} septembre 2019, en qualité d'adjoint technique, pour une durée hebdomadaire de 28h50.

Il propose également de modifier les durées hebdomadaires des postes de :

- Madame Nathalie DELAFENESTRE, adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 34h ;
- Madame Valérie PETIT, adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 26h50 ;
- Madame Priscillia CROIX, adjoint technique à 20h50.

Vu les avis favorables du Comité Technique Paritaire en date du 19 juin 2019, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur SIMON et décide qu'à compter du 1^{er} septembre 2019 la durée hebdomadaire de :

- Madame Nathalie DELAFENESTRE sera de 35h ;
- Madame Valérie PETIT sera à 32h ;
- Madame Priscillia CROIX, adjoint technique sera à 27h.

Madame ANQUETIL pose la question de Madame GUÉLODÉ qui souhaite savoir pourquoi Madame CROIX ne passe pas à 28h afin de bénéficier de la CNRACL. Monsieur SIMON lui répond que les heures sont calculées au plus juste et que l'agent a accepté par courrier son changement de durée hebdomadaire. Il la rencontrera pour en discuter.

Monsieur SIMON est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en stage de Madame CLÉRON et aux modifications des durées hebdomadaires de Mesdames DELAFENESTRE, PETIT et CROIX.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des ces agents seront inscrits au chapitre 64 du budget.

PROPOSITION D'ACHAT DE LA BOULANGERIE

- Vu le courrier de M. et Mme SAINT-AUBIN par lequel ils se proposaient de vendre à la Commune leur boulangerie (logement et commerce) au prix de 130 000€ hors frais,
- Vu l'estimation du service des Domaines en date du 8 avril 2019 qui en donne une valeur vénale de 119 000€,
- Vu la visite par la commission des travaux en date du 24 juin 2019 qui a constaté que le magasin et la partie garage sont corrects. Par contre, la partie habitation et l'ancien stockage sont vétustes. Quant au laboratoire, il n'est pas fonctionnel,

le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer à M. et Mme SAINT-AUBIN la somme de 110 000€ hors frais.

Monsieur SIMON pense que dans le futur, il faudra envisager un projet commun entre la supérette et la boulangerie.

TARIFS POUR LE CONTE DU 6 OCTOBRE 2019

Madame LAMOTTE explique le principe de l'apéro-conte et de la rando-conte qui auront lieu le dimanche 6 octobre 2019. Cette journée se fera dans le cadre du festival du conte. Nous serons en partenariat avec l'association « la puce à l'oreille ». Il convient de fixer le prix des places.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité (1 abstention : Mme GUÉLODÉ) décide que les tarifs seront les suivants :

- 8 euros la journée (apéro-conte et rando-conte)
- 5 euros la demi-journée (apéro-conte ou rando conte).

La dépense liée aux conteurs sera imputée au chapitre 62 et les recettes au chapitre 70.

INFORMATION SUR LE RAM (Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

Monsieur SIMON explique le principe d'un RAM. Ce dispositif est piloté par la ville du TRAIT en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales. Il s'agit d'un accompagnement pour les parents, une organisation d'animations pour les enfants et des temps d'échange, d'écoute et de soutien pour les assistant(e)s maternel(le)s.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2020

Le prochain recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Madame Corinne GALLE sera le coordonnateur.

Il convient de recruter 3 ou 4 agents recenseurs selon le découpage de la Commune. Une annonce sera mise dans le flash-infos de la fin août.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H20.